



DECLARATION PREALABLE UNSA Education

CTSD Ecoles du jeudi 24 janvier 2019

Madame la Directrice Académique,

Mesdames et messieurs les membres du CTSD,

La répartition entre les académies des mesures budgétaires pour la rentrée 2019 est désormais affichée. Si cet affichage en trompe-l'œil du ministère peut laisser croire à une hausse des moyens dans le 1^{er} degré et à leur maintien dans le 2nd degré, nous ne nous y trompons pas : les moyens alloués dans le 1^{er} degré sont insuffisants et les suppressions de postes dans le 2nd degré bien réelles.

Concernant le 1^{er} degré de notre département et malgré une dotation positive de 9 postes et une baisse des effectifs, les moyens ne permettront pas la création de 25 classes dans le cadre des dédoublements en CP/CE1 en éducation prioritaire.

De plus, pour 2 écoles en REP : J Vallès à Vernouillet et Pasteur à Châteaudun qui voient leurs CP et CE1 dédoublés, une nouvelle difficulté se pose. Les effectifs sur l'ensemble des autres niveaux avoisineront voire dépasseront les seuils, les 2 écoles accueillant de surcroît 12 élèves d'Ulis. La priorité, nécessaire, donnée au cycle 2 ne doit pas impacter les plus grandes classes.

Pour rebondir sur le sujet des Ulis, le SE-Unsa demande depuis de nombreuses années que les élèves de ces dispositifs soient comptabilisés dans les effectifs des écoles et des collèges. Là où l'on demande une intégration de plus en plus forte dans les classes, faisons en sorte que le « I » d'intégration en soit vraiment une, dans les effectifs aussi.

Pour rappel, le SE-Unsa revendique des effectifs limités et adaptés : 24 élèves /classe de la maternelle au lycée, 20 élèves par classe pour les établissements des territoires les plus fragiles, 10 élèves pour les Ulis, 12 pour les dispositifs UPE2A, 15 maximum dans les classes de tout-petits en maternelle, des seuils spécifiques pour les classes spécifiques (triple niveaux, 6^e, 2nde...) et rappelle son attachement au dispositif PDMQDC.

Les documents de travail de l'administration laissent présager de nombreuses fermetures et peu d'ouvertures. Il est à noter pour le moment 39 écoles à effectifs faibles et 8 écoles à effectifs forts + 1 régularisation.

A l'issue du GT, nous dénombrons 12 écoles à effectifs forts (+4 à surveiller) et 30 écoles à effectifs faibles (+5 à surveiller) sans compter les écoles qui au vu de leurs effectifs et de leurs problématiques locales nécessiteraient également une ouverture.

Nous constatons les efforts fournis en éducation prioritaire mais nous tenons aussi à rappeler que les difficultés scolaires sont bien présentes dans les autres territoires. Nous veillerons à ce que soit préservée et structurée l'offre éducative dans ces secteurs et nous demandons le maintien des PDMQDC dans les écoles qui en bénéficient encore.

Nous regrettons que la dotation ne permette pas à la fois de répondre aux priorités ministérielles et aux autres besoins identifiés sur le terrain :

- améliorer les conditions d'enseignement en maternelle où les classes sont très souvent surchargées dans le but de réduire les inégalités dès le plus jeune âge ;
- consolider les Rased ;
- avoir des marges pour avancer sur la direction d'école inscrite à l'agenda social à la demande du SE-Unsa.

Pour finir nous voulions aborder le sujet du protocole d'évaluation nationale qui prévoit de soumettre les élèves de CP à une 2e session en janvier.

Au vu de l'inadapation de certaines consignes et certains contenus,

au vu du manque de clarté sur les objectifs de ces évaluations,

et parce que ce dispositif est loin de rencontrer l'adhésion des enseignants (2/3 disent qu'elles ne peuvent pas les aider à mettre en place des groupes de besoin alors que c'est pourtant le principal objectif affiché),

au vu de tous ces éléments, 6 organisations syndicales dont le SE-Unsa ont demandé au ministère de l'éducation nationale l'abandon de la deuxième phase des évaluations CP.

Le SE-Unsa vous a adressé Madame la directrice académique un courrier afin de prévoir une compensation horaire ou financière pour les personnels concernés.